

Denrées alimentaires et autres produits	RI.QA.DAL.01.xx	Qatar
	Août / 2020	

I. Domaine d'application

Description du produit	Code NC	Pays
Denrées alimentaires		Qatar

II. Conditions générales

Toutes les entreprises exportant ou souhaitant exporter vers le Qatar dans le futur, doivent se faire enregistrer via leur importateur dans une base de données des autorités compétentes du Qatar (« système d'enregistrement nutritionnel »).

Cet enregistrement consiste en l'enregistrement de l'opérateur lui-même, mais également des produits qu'il exporte/souhaite exporter.

L'enregistrement est effectué par l'importateur via le site web du Ministère de la Santé du Qatar :

<https://www.moph.gov.qa/english/derpartments/healthaffairs/foodsafety/portshealthnfoodcontrol/Pages/default.aspx>.

Ce lien vous permet d'accéder :

- aux guides contenant de plus amples informations sur les codes NC, les catégories d'aliments, les règlements techniques et les normes applicables aux aliments.
- au guide du système d'enregistrement nutritionnel.

Il est important de savoir que l'AFSCA n'intervient pas dans le processus d'enregistrement. L'opérateur est responsable de son enregistrement. A sa charge de s'assurer que l'importateur l'a bien effectué.

Les envois bloqués à la suite d'une absence d'enregistrement de l'opérateur/ses produits ne pourront être débloqués par l'AFSCA.

L'ambassade du Qatar refusant de légaliser les certificats imprimés recto-verso, ceux-ci devront être imprimés sur une seule face uniquement.

Attention !!!

~~Une période de transition est prévue jusqu'à avril 2019. Au-delà de cette date, l'importation au Qatar de produits non enregistrés ne sera plus possible.~~